**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 11 AOÛT 2020**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 10**

**Qui ont pris part à la délibération : 15**

**Date de convocation : 3 août 2020**

**Date d’affichage : 3 août 2020**

L’an deux mil vingt, le onze août à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mérobert, dûment convoqué, s’est réuni dans à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. Alain MARTIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Arnauld DENICOLAÏ, 1er Adjoint, Mme Cynthia SAVARIT, 2ème Adjointe, Mme Marie Patricia LACRAMPE, 3ème Adjointe, MM. Patrick TESSIER, Jean-Michel MARTIN, Jérémy DAUVILLIERS, Emmanuel SAVARIT, Olivier LEFEBVRE, Mme Corine AYMERICH

**Absents excusés représentés** : Mme LEFEVRE Christine, 4ème Adjointe, représentée par Mme Cynthia SAVARIT, Mme Patricia BORNAT représentée par M. Arnauld DENICOLAÏ, Mme Madeleine BOURROUX représentée par Mme Corine AYMERICH, M. José LIÉBEAUX représenté par M. Jérémy DAUVILLIERS, Mme Danielle THEGARID représentée par M. Alain MARTIN

**Secrétaire de séance** : Mme Cynthia SAVARIT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

**DCM 2020/19 : CONSEIL RÉGIONAL : Budget Participatif Écologique et Solidaire**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le Code de l’Environnement

**VU** la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives dite Loi Warsmann

**VU** la loi n°2015-922 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite loi TECV

**VU** la délibération n°CR92-15 du 18 décembre 2015 modifiée portant délégations d’attributions du Conseil Régional à sa commission permanente

**VU** la délibération n°CR01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier

**VU** la délibération n°CR08-16 du 18 février 2016 relative à 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens

**VU** la délibération n°CR2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité

**VU** la délibération n°CR2018-16 du 3 juillet 2018 portant approbation de la Stratégie Energie climat de la région Île-de-France

**VU** la délibération n°CR2019-047 du 21 novembre 2019 portant actualisation du plan régional «Anti-Bouchon» et pour changer la route en faveur de l’électromobilité

**VU** la délibération n°CR2019-053 du 21 novembre 2019 portant approbation du plan régional de prévention et de gestion des déchets de la région Île-de-France et son rapport environnement associé

**VU** la délibération n°CR2019-060 du 21 novembre 2019 portant approbation de la stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030

**VU** le budget de la région Île-de-France pour l’année 2020

**VU** l'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire

**VU** l'avis de la commission des finances

**VU** le rapport n°CP2020-100 présenté par Mme la Présidente du Conseil Régional d’Île-de-France

Monsieur le Maire propose, dans le cadre du projet de création d'un jardin pédagogique avec potager et poulailler pour les enfants des écoles de la commune, à la demande des professeurs des Ecoles de Mérobert, et afin d'inculquer les bons réflexes en matière d’écologie aux futures générations, la Municipalité souhaite mettre en place une gestion des déchets des espaces verts par la fabrication de paillage, de compost...

Ce paillage et ce compost seraient effectués par les services techniques, ainsi que des membres du Conseil Municipal de la commune au moyen d'un broyeur de végétaux thermique, avec démonstration et explications pour les enfants des écoles afin de leur faire comprendre le processus de la chaîne de traitement des déchets verts en auto gestion.

Effectivement, la population d'arbres et d'arbustes, très variée, est assez importante sur la commune, et doit être taillée et élaguée régulièrement. Ce procédé éviterait le stockage des branchages, mais surtout le brûlage qui est très réglementé. Il minimiserait les arrosages du printemps à l’automne, ce qui représenterait un gain de temps pour l’employé communal pour effectuer d’autres tâches sur la commune. Il favoriserait par la suite le développement d’écosystèmes dans les domaines de la faune et de la flore. Ce qui permettait de monter aux enfants le développement d’espèces végétales et animales, la façon dont ces espèces se nourrissent et se reproduisent.

Le jardin potager et le poulailler seraient réalisés sur le site de l’Ecole en partenariat avec le corps enseignant, les enfants, l’agent communal et quelques membres du Conseil Municipal, afin d’apprendre aux enfants la gestion d’un potager, de l’ensemencement à la récolte des fruits et légumes, l’évolution quotidienne des plantations. Les récoltes pourraient être proposées aux habitants de la commune afin de créer un lien intergénérationnel.

Le paillage et le compost en résultant seraient ensuite utilisés pour les plantations du jardin pédagogique, sur le sol du poulailler, ainsi que pour les plantations florales et arboricoles de la commune, afin de diminuer le désherbage et l'arrosage, mais aussi le coût d'entretien des espaces verts.

Monsieur le Maire précise :

* Que ce projet entrerait dans les domaines d’intérêt « les espaces verts et la biodiversité » et « la propreté, les déchets et l’économie circulaire » ;
* Que les projets déposés pourront, selon leur nature ou leur portée, faire l’objet d’aides régionales à l’investissement allant de 1 000,00 € à 300 000,00 € et pourront atteindre une prise en charge à 100 % pour ceux ne dépassant pas 10 000,00 €.
* Que les projets retenus par la Commission d’amissibilité seront soumis à un vote en ligne des Franciliens du 18 septembre au 2 octobre 2020
* Que les projets retenus doivent être mis en œuvre dans l’année suivant l’attribution de l’aide régionale par l’assemblée délibérante
* Que les porteurs du projet s’engagent à signer, respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité adoptée par le Conseil Régional (n°CR2017-51), dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :

* **ACCEPTE** de présenter le projet ci-dessus énoncé
* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l’ensemble des actes afférents à ce projet, dans le cas où celui-ci serait accepté.

**DCM 2020/20 : COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION DE L’ÉTAMPOIS SUD-ESSONNE : Nomination d’un délégué titulaire et d’un délégué suppléant à la CLECT (Commission d’Évaluation des Charges Transférées)**

**Vu** les articles L5211-7 et L5211-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales

**Considérant** la mise en place du nouveau Conseil Municipal du 25 mai 2020

**Considérant** la mise en place du nouveau Conseil Intercommunautaire du 10 juillet 2020

Monsieur le Maire fait un appel à candidature :

* Est candidat en tant que délégué titulaire : M. Emmanuel SAVARIT
* Est candidat en tant que délégué suppléant : M. Arnauld DENICOLAÏ

Il est donc procédé au vote à bulletin secret :

* Est délégué titulaire : **M. Emmanuel SAVARIT**
* Est délégué suppléant : **M. Arnauld DENICOLAÏ**

**QUESTIONS DIVERSES**

* **Développement durable** : Lors du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020, M. VILLATE, Vice-président de la CAESE et Maire de Saint-Escobille, a présenté un appel à projet lancé en 2019 autour de 3 items écologiques (plantations d'arbres, de haies, amélioration de performance énergétique). Actuellement, huit communes de l'agglo ont répondu à ce projet pour un montant de 84 664,00 €, représentant 64% de l’enveloppe de 132 000,00 €. Les demandes de subventions sont à déposer avant le 31 octobre 2020.
* **SIEGE**: Renouvellement de la convention ALEC pour la rénovation énergétique à 1,00 € par habitant du territoire. 250 demandes de conseils aux particuliers ont été faites et 20 collectivités ont saisies l'ALEC pour l’éclairage public et les constats de déperditions thermique.
* **Tarification aquagym** : Tarifs sénior avantageux pour les résidents de l’agglo.
* **Plan de relance 2020** : Adoption du plan de soutien à l'économie locale par l'investissement des communes (cf. tableau défini par tranche d’habitant, la commune de Mérobert peut prétendre à un montant de 15 000,00 €)
* **Plan de relance des entreprises locales**: 100 000,00 € de chèques d’un montant de 24,00 € mis à disposition du personnel soignant, à utiliser dans les commerces de proximité.
* **CCAS**: Le cas d'une personne âgée résidant nous a été signalé. Il s’agit d’une personne isolée, cependant sans perte d’autonomie mais ne pouvant se déplacer seule, ni réaliser l'ensemble des tâches qui lui incombent. Plusieurs entretiens ont eu lieu avec la famille afin de proposer les différents dispositifs d’aides (TéléAssistance, TAD, PAM91, APA, Click and Care, CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination). Il a été proposé à cette personne de l’accompagner faire ses courses.
* **La fibre**: Les travaux ont été retardés suite au confinement dû à la Covid-19. Il y a au moins deux mois de retard.
* **SIREDOM**: Une distribution de calendriers de collecte des déchets, avec des encarts d’infos suite à des modifications de jour de ramassage à partir du 1er septembre 2020, sera effectuée jeudi 13 août 2020.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**Le Maire, La Secrétaire de Séance, Les Conseillers**

**MARTIN Alain**